



## Rencontre de l'intersyndicale - 2 mai 2019

### Rectorat de Lyon

**Reprise des 6 points abordés durant les audiences de l'intersyndicale de l'enseignement privé au niveau national avec les deux ministères : le MAA le 19/02 et le MEN le 21/02.**

Les organisations conviennent de traiter chacun des 6 points évoqués dans le communiqué de presse annonçant la journée de mobilisation du 16 mai.

- La revalorisation immédiate des salaires ;
- Le refus d'une deuxième heure supplémentaire imposée ;
- Une amélioration des conditions de travail : baisse du nombre des élèves par classe, création des postes nécessaires, reconnaissance de la charge des enseignantes et enseignants... ;
- L'équité de traitement entre les enseignantes et enseignants du premier degré et du second degré ;
- La résorption de la précarité de l'emploi : nouveau plan de titularisation des emplois précaires... ;
- L'arrêt des réformes en cours qui entraînent des pertes d'emplois et ne prennent pas en compte l'avis des personnels.

Les demandes de l'intersyndicale ne se placent pas dans une optique de concurrence exercée à l'égard de nos collègues de l'Enseignement public dont nous sommes solidaires.

	MEN	Contenu
1- La revalorisation immédiate des salaires ;	x	<p>La profession d'enseignant attire de moins en moins. <b>La baisse du pouvoir d'achat est récurrente.</b></p> <p>Les raisons de cette désaffection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les salaires bas : de 2 x le SMIC (1980) à 1,3 x SMIC aujourd'hui en début de carrière</li> <li>• Le fait que ce métier soit peu considéré</li> </ul> <p>Ces deux éléments sont liés dans la mesure où un bas niveau de rémunération d'une profession impacte négativement l'image de cette profession.</p> <p>Il en découle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une forte féminisation de ces métiers. Nombre d'enseignantes exercent – en outre – à temps partiel ce qui diminue d'autant leurs salaires puis leurs retraites</li> <li>• des problèmes pour trouver des remplaçants (il n'existe pas de remplaçants titulaires dans le privé)</li> </ul> <p>Notre constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enseignants font partie des personnels catégorie A les moins bien rémunérés en France</li> <li>• L'application du PPCR n'a pas entraîné le rattrapage de pouvoir d'achat pourtant promis</li> <li>• L'augmentation du temps de travail notamment par l'augmentation des HSA (cf plus loin) ne peut constituer une solution puisqu'elle dégrade les conditions de travail</li> </ul> <p>L'intersyndicale considère donc qu'il est urgent de revaloriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les grilles de rémunération</li> <li>• le point d'indice de la Fonction publique</li> </ul>

<p>2- Le refus d'une deuxième heure supplémentaire imposée ;</p>	<p>x</p>	<p>L'intersyndicale rappelle que le montant de l'heure supplémentaire enseignants est inférieur au montant de l'heure poste.</p> <p>Le principe d'imposer une 2<sup>e</sup> heure supplémentaire aux enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• constitue un moyen artificiel de faire baisser la réalité des suppressions de poste</li> <li>• ne constitue pas une solution à la baisse du pouvoir d'achat des enseignants</li> <li>• entraîne des inégalités entre les personnels enseignants (entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré notamment)</li> <li>• aggrave les inégalités hommes-femmes puisque qu'une partie de nos collègues femmes n'ont d'autres solutions que de prendre un temps partiel afin d'échapper à ces heures supplémentaires pour assumer toutes les charges familiales</li> <li>• ne peut en aucun cas constituer une revalorisation.</li> </ul> <p>L'intersyndicale demande l'abandon de cette heure supplémentaire imposée, <b>et donc l'abrogation du décret n° 2019-309 du 11 avril 2019.</b></p>
--	----------	--

<p>3- Une amélioration des conditions de travail : baisse du nombre des élèves par classe, création des postes nécessaires, reconnaissance de la charge des enseignantes et enseignants... ;</p>	<p>Les conditions de travail des enseignants ne cessent de se dégrader. Souffrances au travail, burn-out, addictions : leur nombre augmente chaque année.</p> <p>Les origines en sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les suppressions de postes entraînent une augmentation des effectifs par classe ;</li> <li>• le travail invisible n'est pas pris en compte ;</li> <li>• la mise en œuvre de l'école inclusive se réalise sans les moyens nécessaires en termes de formation, d'encadrement et de matériel ;</li> <li>• l'offre de formation se dégrade et s'avère de plus en plus limitée ou inadaptée ;</li> <li>• la parole des enseignants pourtant premiers acteurs de l'Education n'est pas prise en compte. Cet état des lieux se retrouve dans le cadre des réformes successives qui sont clairement déconnectées de la réalité du terrain (cf point 6) et anxiogènes ;</li> <li>• les pressions exercées par la hiérarchie administrative et institutionnelle s'accroissent.</li> </ul> <p>x L'adoption récente de la Loi Blanquer et particulièrement son article 1 laisse craindre qu'au nom de la « cohésion de la communauté éducative » les enseignants seront tenus de ne pas s'exprimer sur l'ensemble de ces problèmes sous peine de sanctions disciplinaires.</p> <p>L'intersyndicale demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la baisse du nombre d'élèves par classe et la création des postes nécessaires ;</li> <li>• l'accès à une offre de formation variée et adaptée</li> <li>• la préservation de la liberté d'expression des enseignants</li> <li>• un réel contrôle de l'administration sur les chefs d'établissement. En effet, l'accès à cette fonction n'est sanctionné par aucun concours. Ils n'ont pas obligation de formation. Ils sont pourtant habilités à évaluer les enseignants et sont partie prenante des mesures disciplinaires ;</li> <li>• l'accès aux CHSCT académiques et départementaux pour les enseignants de l'Enseignement privé sous contrat</li> </ul>
--	---

<p>4- L'équité de traitement entre les enseignantes et enseignants du premier degré et du second degré ;</p>	<p>x</p>	<p>Cette iniquité se retrouve dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inégalité des taux de promotion à la HC : 13,2% pour le 1er degré contre 17% dans le 2nd degré ;</li> <li>• L'existence des 108 heures en 1er degré. Ce seuil des 108h est en outre très généralement dépassé par les enseignants pour assumer une charge de travail grandissante la préservation de la liberté d'expression des enseignants ;</li> <li>• Les critères du vivier 1 de la classe exceptionnelle qui limitent l'accès aux personnes ayant occupé des postes à responsabilité (direction notamment)</li> <li>• L'accès à la formation plus difficile encore dans le premier degré notamment par manque de remplaçants disponibles</li> </ul> <p>L'intersyndicale demande que le Ministère prenne les dispositions nécessaires à l'élimination de ces différences</p>
<p>5- La résorption de la précarité de l'emploi : nouveau plan de titularisation des emplois précaires... ;</p>	<p>x</p>	<p>La situation des précaires de l'Education nationale est très préoccupante.</p> <p>Leur niveau de rémunération est très bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les grilles de rémunération sont très faibles, l'échelon 1 MA2 est au-dessous du SMIC</li> <li>• Le manque d'attractivité et la difficulté de recrutement qui en découlent conduisent à une mise en œuvre très inégalitaire du passage des MA2 sur l'échelle de rémunération des MA1 (inégalité entre les académies, entre les catégories de personnels, entre les disciplines)</li> </ul> <p>L'intersyndicale demande que l'ensemble des grilles de salaire soient revues à la hausse et que le volant de précaires soit réduit au maximum (chiffre) : <b>en moyenne, plus de 20 % en 2<sup>nd</sup> degré, 14% en 1<sup>er</sup> degré.</b></p> <p>A cette fin, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un réel plan de résorption de la précarité qui conduise à la titularisation (et non au CDI tel qu'il existe aujourd'hui)</li> <li>• Mettre en place un pool de titulaires remplaçant.es</li> <li>• Pourvoir l'ensemble des postes mis au concours</li> </ul>

<p>6- L'arrêt des réformes en cours qui entraînent des pertes d'emplois et ne prennent pas en compte l'avis des personnels.</p>	<p>x</p>	<p>L'ensemble des réformes présentées sont motivées par une logique budgétaire. Leur mise en œuvre va être en outre très difficile voire impossible.</p> <p>Elles vont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• supprimer des postes</li> <li>• générer la mise en concurrence généralisée entre établissements (publics et privés), entre disciplines et aussi entre les élèves</li> <li>• accentuer les inégalités territoriales et les inégalités sociales</li> </ul> <p>L'intersyndicale demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'arrêt de la mise en œuvre de ces réformes</li> <li>• La mise en place d'une vraie consultation des enseignants sur les réformes souhaitées</li> </ul>
---	----------	---